

Inspection d'Ensembles Démontables. Théorie et pratiques

Donner les connaissances réglementaires et techniques pour être capable d'inspecter des ensembles démontables dans le domaine du spectacle et de l'évènementiel. Cette formation permet d'accéder dans la foulée aux formations pratiques relatives aux 4 familles d'ensembles démontables : Tribunes Démontables (IED-1) // Podiums et Scènes (IED-2) // Poutres et Grils Techniques (IED-3) // Échafaudages, Passerelles et Tours Régies (IED-4)

Durée: 49.00 heures (7.00 jours)

Profils des stagiaires

- Technicien, assistant, régisseurs du spectacle

Prérequis

- Techniciens ayant une expérience de 5 ans au moins dans les métiers du spectacle et de l'évènementiel et une connaissance des ensembles démontables tels que tribune, scène, gril technique, pont lumière, mâts de levage, tour régie, ossature de décors, ... selon la ou les spécialités choisies. Le dossier de candidature sera complété et transmis pour validation des pré requis.

Objectifs pédagogiques du programme

- Maîtriser la partie théorique liée à l'Inspection d'Ensembles Démontables
- Maîtriser la partie pratique Tribunes Démontables
- Maîtriser la partie pratique Podiums et Scènes
- Maîtriser la partie pratique Poutres et Grils Techniques
- Maîtriser la partie pratique Échafaudages, Passerelles et Tours Régies

Contenu de la formation

- (IED-PT) Théorie: Préambule (1 heures)
 - Présentations
 - Objectif de la certification en inspection des ensembles démontables
- (IED-PT) Théorie: Établissement Recevant du Public & Code de la Construction et de l'Habitation (2 heures)
 - Points essentiels de la réglementation (Classement des ERP)
 - Différents intervenants avec leurs rôles, leurs missions et leurs responsabilités
 - Dégagements (Nombre et Unité de Passage) avec les répartitions dans les bâtiments et les établissements spéciaux
 - Réaction au feu des matériaux
- (IED-PT) Théorie: Code du Travail (2 heures)
 - Code du Travail, Carsat, INRS
 - Différents intervenants avec leurs rôles, leurs missions et leurs responsabilités
 - Dispositions et philosophie du Code du Travail
 - Textes spécifiques (Décrets, arrêtés, recommandations, guides professionnels,...)
 - Plan de prévention
- (IED-PT) Théorie: Le Guide Pratique et l'Arrêté Ministériel relatifs aux ensembles démontables (4 heures)
 - Origine et contenu du Guide Pratique édité par le SYNPASE
 - Un Arrêté Ministériel spécifique aux ensembles démontables (Lecture et analyse des points essentiels)
- (IED-PT) Théorie: Les ensembles démontables (6 heures)

- Lexiques et descriptifs
- Catégorisation des ensembles démontables
- Différents types de ensembles démontables (Tribunes, scènes, grils techniques, échafaudages, tours, passerelles, ossatures de décors,...)
- Documents administratifs et techniques (Notices techniques, abaques de charge, avis sur modèle, dossiers techniques,...)
- Règles techniques applicables aux garde-corps (ERP et CdT)
- Règles applicables au domaine du levage et de l'accroche (Palans, accroches, sécurisation,...)
- Descentes de charge, répartitions de charges et calages et taux de travail au sol
- (IED-PT) Théorie: La méthode d'inspection
 - Documents nécessaires pour réaliser une inspection
 - Préparation de l'inspection
 - Méthodologie d'inspection
 - Anomalies régulièrement constatées
 - Contenu du rapport d'inspection et de mode opératoire
- (IED-PT) Théorie: Contrôle de connaissance et conclusion (2 heures) de la partie Theorie
 - Contrôle de connaissance sous forme de QCM (Questionnaire à Choix Multiples)
 - Échanges et conclusion
- (IED-1) Tribunes Démontables: Préambule (0.5 heure)
 - Présentations
 - Objectif de la certification en inspection des ensembles démontables
 - Objectif et organisation des inspections
- (IED-1) Tribunes Démontables: Rappel de la méthodologie d'inspection (1 heure)
 - Examen du contenu du dossier transmis aux stagiaires
 - Rappel de la méthodologie globale de l'inspection
- (IED-1) Tribunes Démontables: Inspection (1 heure)
 - Examen du dossier technique (Plans, notices de montage, fiches techniques, procès-verbaux divers, avis technique « solidité », attestation de bon montage,...)
 - Examen de ou des ensembles démontables avec recherche des anomalies
 - Prise de cotes
 - Prise de photographies
 - Prise de notes
- (IED-1) Tribunes Démontables: Rédaction du rapport d'inspection (1 heure)
 - Renseigner le rapport d'inspection
 - Retranscrire les relevés sur le rapport d'inspection
 - Faire apparaître des anomalies rencontrées
 - Argumenter ces anomalies
 - Conclure en argumentant, si nécessaire
- (IED-1) Tribunes Démontables: Présentation du rapport d'inspection au formateur (0.25 heures par stagiaire)
 - Commenter le rapport d'inspection
 - Citer les anomalies rencontrées
 - Argumenter ces anomalies
 - Argumenter la conclusion
- (IED-1) Tribunes Démontables: Conclusion (1 heure)
 - Échanges autour de cette formation IED Tribunes Démontables
 - Conclusion
- (IED-2) Podiums et Scènes: Préambule (0.5 heure)
 - Présentations
 - Objectif de la certification en inspection des ensembles démontables

- Objectif et organisation des inspections
- (IED-2) Podiums et Scènes: Rappel de la méthodologie d'inspection (1 heure)
 - Examen du contenu du dossier transmis aux stagiaires
 - Rappel de la méthodologie globale de l'inspection
- (IED-2) Podiums et Scènes: Inspection (1 heure)
 - Examen du dossier technique (Plans, notices de montage, fiches techniques, procès-verbaux divers, avis technique « solidité », attestation de bon montage,...)
 - Examen de ou des ensembles démontables avec recherche des anomalies
 - Prise de cotes
 - Prise de photographies
 - Prise de notes
- (IED-2) Podiums et Scènes: Rédaction du rapport d'inspection (1 heure)
 - Renseigner le rapport d'inspection
 - Retranscrire les relevés sur le rapport d'inspection
 - Faire apparaître des anomalies rencontrées
 - Argumenter ces anomalies
 - Conclure en argumentant, si nécessaire
- (IED-2) Podiums et Scènes: Présentation du rapport d'inspection au formateur (0.25 heures par stagiaire)
 - Commenter le rapport d'inspection
 - Citer les anomalies rencontrées
 - Argumenter ces anomalies
 - Argumenter la conclusion
- (IED-2) Podiums et Scènes: Conclusion (1 heure)
 - Echanges autour de cette formation
 - Conclusion
- (IED-3) Poutres et Grils Techniques: Prémabule (0.5 heure)
 - Présentations
 - Objectif de la certification en inspection des ensembles démontables
 - Objectif et organisation des inspections
- (IED-3) Poutres et Grils Techniques: Rappel de la méthodologie d'inspection (1 heure)
 - Examen du contenu du dossier transmis aux stagiaires
 - Rappel de la méthodologie globale de l'inspection
- (IED-3) Poutres et Grils Techniques: Inspection (1 heure)
 - Examen du dossier technique (Plans, notices de montage, fiches techniques, procès-verbaux divers, avis technique « solidité », attestation de bon montage,...)
 - Examen de ou des ensembles démontables avec recherche des anomalies
 - Prise de cotes
 - Prise de photographies
 - Prise de notes
- (IED-3) Poutres et Grils Techniques: Rédaction du rapport d'inspection (1 heure)
 - Renseigner le rapport d'inspection
 - Retranscrire les relevés sur le rapport d'inspection
 - Faire apparaître des anomalies rencontrées
 - Argumenter ces anomalies
 - Conclure en argumentant, si nécessaire
- (IED-3) Poutres et Grils Techniques: Présentation du rapport d'inspection au formateur (0.25 heures par stagiaire)
 - Commenter le rapport d'inspection
 - Citer les anomalies rencontrées
 - Argumenter ces anomalies

- Argumenter la conclusion
- (IED-3) Poutres et Grils Techniques: Conclusion (1 heure)
 - Échanges autour de cette formation
 - Conclusion
- (IED-4) Échafaudages, Passerelles et Tours Régies: Préambule (0.5 heure)
 - Présentations
 - Objectif de la certification en inspection des ensembles démontables
 - Objectif et organisation des inspections
- (IED-4) Échafaudages, Passerelles et Tours Régies: Rappel de la méthodologie d'inspection (1 heure)
 - Examen du contenu du dossier transmis aux stagiaires
 - Rappel de la méthodologie globale de l'inspection
- (IED-4) Échafaudages, Passerelles et Tours Régies: Inspection (1 heure)
 - Examen du dossier technique (Plans, notices de montage, fiches techniques, procès-verbaux divers, avis technique « solidité », attestation de bon montage,...)
 - Examen de ou des ensembles démontables avec recherche des anomalies
 - Prise de cotes
 - Prise de photographies
 - Prise de notes
- (IED-4) Échafaudages, Passerelles et Tours Régies: Rédaction du rapport d'inspection (1 heure)
 - Renseigner le rapport d'inspection
 - Retranscrire les relevés sur le rapport d'inspection
 - Faire apparaître des anomalies rencontrées
 - Argumenter ces anomalies
 - Conclure en argumentant, si nécessaire
- (IED-4) Échafaudages, Passerelles et Tours Régies: Présentation du rapport d'inspection au formateur (0.25 heures par stagiaire)
 - Commenter le rapport d'inspection
 - Citer les anomalies rencontrées
 - Argumenter ces anomalies
 - Argumenter la conclusion
- (IED-4) Échafaudages, Passerelles et Tours Régies: Conclusion (1 heure)
 - Échanges autour de cette formation
 - Conclusion

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Nos formateurs sont issus du monde du spectacle ou de l'événementiel, Ils sont reconnus par le Synpase. Ils connaissent les problématiques et les évolutions techniques les plus récentes.

Moyens pédagogiques et techniques

- + une clé USB avec tous les liens ressources Tout le matériel nécessaire à la réalisation de la formation Pour un bon suivi de la formation, les stagiaires disposent d'un support de formation complet ainsi que l'ensemble des documents cités lors de cette formation (Sur support numérique).

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Modalités de certification

La partie théorique sera sanctionnée par un questionnaire de type QCM qui permettra d'accéder à ou aux

parties pratiques choisies (IED-1, IED-2, IED-3 et IED-4).

Chaque module IED pratique est validé par la rédaction d'un rapport d'inspection et de son commentaire

L'examen consiste en une mise en situation du candidat, qui doit procéder à une inspection et rédiger, sur la base de ses observations, un rapport d'inspection s'appuyant notamment sur un reportage photographique et une trame de rapport vierge. Le rapport d'inspection fait ressortir un avis motivé sur la conformité du montage.

Chacun des candidats passe l'épreuve individuellement en condition d'examen en durée limitée. La durée de l'épreuve (de l'inspection à la rédaction du rapport) est d'1h30. L'épreuve est réalisée au moyen d'un véritable ED, d'un scénario et d'un dossier technique. Le candidat peut s'appuyer sur les ressources règlementaires à sa disposition.

L'évaluation ne couvre qu'une seule des quatre spécialités du certificat de compétences professionnelles :

- ☐ IED 1 – Inspection de tribunes démontables ;
- ☐ IED 2 – Inspection de podiums et scènes ;
- ☐ IED 3 – Inspection de poutres et grils techniques ;
- ☐ IED 4 – Inspection d'échafaudages, passerelles et tours régies.

Si le candidat souhaite faire évaluer ses compétences sur plusieurs spécialités, il doit suivre une formation pratique et une évaluation spécifique pour chacune des spécialités.

L'évaluation est réalisée sur la base d'une grille d'évaluation, dans le respect de l'anonymat des candidats, par un jury désigné par le SYNPASE après envoi des rapports d'inspection par les organismes de formation. Ce jury est constitué d'experts dans le domaine des ensembles démontables ou de la prévention des risques. Le certificat est délivré aux candidats ayant validé l'ensemble des 5 compétences requises. Une compétence est considérée comme validée dès lors que le candidat obtient un score de 60%.

Procédure de rattrapage:

Les candidats qui ne remplissent pas les conditions d'obtention du certificat de compétences sont informés de l'existence d'une procédure de rattrapage. Les candidats qui le souhaitent peuvent ainsi demander à l'organisme agréé d'être inscrits à une session de rattrapage. L'inscription à une épreuve de rattrapage ne nécessite pas que le candidat suive de nouveau les formations théoriques et pratiques.

L'épreuve de rattrapage consiste en la rédaction d'un nouveau rapport d'inspection dans les mêmes conditions que l'examen initial. Le jury procède à l'évaluation du nouveau rapport d'inspection dans les mêmes conditions que la session d'évaluation initiale. Les conditions d'obtention du certificat de compétences restent inchangées.

Détails sur la certification :

L'inspection s'effectue sur des montages réels avec des anomalies intégrées.

A l'issue de la formation pratique, le stagiaire commente au formateur son rapport d'inspection.

Le formateur complète la grille d'évaluation reprenant les 5 compétences.

L'évaluation finale revient au jury évaluateur du SYNPASE

Délivrance du parchemin :

Le candidat est informé par courrier du SYNPASE des résultats de l'évaluation dans un délai de 5 semaines après l'évaluation des compétences par le jury. Si le candidat n'a pas validé l'ensemble des compétences requises, il est informé de la motivation portée par le jury. Si le candidat a validé l'ensemble des compétences, il est destinataire d'un parchemin lui permettant de justifier de l'obtention de la certification et, ainsi, de sa qualité de technicien compétent en inspection d'ensembles démontables.

DÉLAIS D'ACCÈS:

L'équipe d'Ubitech est très réactive mais dépend du délais nécessaire de chaque administration. Voici les délais minimum entre votre demande et le début de la formation:

Vous êtes intermittent, comptez environ 4 semaines minimum.

Vous sollicitez une prise en charge auprès de Pôle emploi comptez environ 2 semaines.

Vous êtes auto-entrepreneur, comptez environ 2 semaines.

UBITECH

24 boulevard Jean BAUDIN

13016 Marseille

Email: contact@ubitech-formation.com

Tel: +33650410816



Vous êtes salarié d'une entreprise, d'une association ou d'une structure cotisant à l'Afdas, le délais minimum est d'une semaine.
Vous financez directement , comptez 4 jours.

Accessibilité:

L'équipe UBITECH mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour vous accueillir, accompagner ou orienter dans votre démarche de formation selon la ou les situations de handicap que vous rencontrez.

Vous pouvez joindre notre référente Handicap : Lise Varlet au 0650410816 ou par mail au 07.60.53.88.23.

Nos salles de formation se situe en grande majorités dans des ERP.

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées (<https://www.agefiph.fr>)